



Ces articles peuvent être pris en charge par la caf, sous forme de prêt et/ou secours. Le coût de la livraison n'est pas pris en charge par la caf.

ARTICLES	montant maximum
* Équipement enfant de moins 2 ans	
Cadre de lit	100 €
Matelas	100 €
Siège Auto	100 €
Chaise haute	100 €
Table à langer	100 €
* Équipement enfant de plus de 2 ans	
Lit superposé (1) (2 ou 3 places en 90), lit gigogne ou lit tiroir en 90	400 €
Lit en 90 et/ou sommier en 90	100 € chacun (ou 200 € le tout)
Matelas en 90	200 €
* Équipement couchage parents ou responsables légaux	
Lit et/ou sommier en 140 ou 16	150 € chacun (ou 300 € le tout)
Matelas en 140 ou 160	300 €
OU	
Canapé convertible, banquette lit ou clic-clac, pour couchage adulte si exiguité du logement.	600 €
*Équipement repas	
Table ou table basse relevable si exiguité du logement	200 €
Chaise (nombre selon composition familiale)	50 €
*Équipement cuisson	
Plaque de cuisson, four, micro-onde	350 €
*Équipement informatique	
Ordinateur fixe ou portable	500 €
Imprimante	200 €
1 seul équipement au choix	
Éléments de rangements (buffet, caisson, étagère)	350 € (par foyer)
Armoire, commode	450 € (par personne)
Bureau enfant (pour enfant à partir de 6 ans)	100 €
Micro-ondes	150 €
Hotte aspirante	200 €
Lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, combiné, cuisinière	600 €
Aspirateur	150 €
Déshumidificateur d'air	300 €

*Équipement considéré de même nature dans le cadre d'une demande d'aide à l'équipement mobilier, ménager et informatique complémentaire.

Un délai de carence de 4 ans est à respecter entre deux demandes pour un même.

Le couchage en hauteur ne convient pas pour des enfants de moins de 6 ans.